



Convocation non reçue

Par Aldaron

Bonjour,

L'année dernière, ma compagne et moi-même étions convoqué en CRPC au tribunal de Rennes mais au moment du jugement, ma compagne venait d'accoucher et ne pouvait se rendre au jugement. De plus l'avocate a indiqué que le dossier était de toute façon incomplet et que le jugement serait repoussé. Seulement voilà nous n'avons eu aucun retour depuis si ce n'est qu'aujourd'hui l'avocate nous a envoyé un mail pour nous "rappeler" (plutôt nous informer en l'occurrence) que nous étions convoqué le 3 octobre (nous sommes le 26 septembre). Nous n'avons reçu aucune convocation et n'avons pas été prévenus auparavant de cette date. Que devons nous faire ? Sachant que cette avocate nous répond un peu quand elle veut (certains délais de réponse ont pris plusieurs semaines par mail et est injoignable au téléphone). Est-ce que l'absence de convocation peut constituer un vice de procédure ? Merci pour vos réponses.